

Glanures historiques concernant les usines de Bonport – FAV du 28.12.1949 au 11.01.1950

Selon divers historiens et les registres de la Commune de L'Abbaye qui en fut propriétaire de 1777 à 1852.

Les usines de Bonport qui eurent anciennement une assez grande importance et qui maintenant sont tombées dans l'oubli, furent établies vers l'an 1524. A cette date, Claude d'Estavayer, Abbé du Lac de Joux et Evêque de Belley abergea aux frères Jean et Jacques Rochat de l'Epine, le cours à perpétuité de l'eau courante de l'Embouchaz (entonnoir), dès le soleil levant et dès le pré de l'Epine jusqu'au pied de la Tornaz pour y construire des moulins, battoirs, raisses, martinets à fer et autres aisements. Les pré-nommés y installèrent moulin, scierie et martinet, un des entonnoirs porte encore ce nom. D'après cela, on peut supposer que le niveau de l'eau était plus bas qu'aujourd'hui mais variait beaucoup. Le lac Brenet n'était probablement qu'une rivière qui s'engouffrait dans un grand entonnoir situé plus bas et dont plusieurs fissures ont été bouchées par les matériaux transportés par l'eau.

Vers 1600 habitait en Bonport un nommé Hippolyte Rigaud, originaire de Genève, famille qui précédemment était venue se fixer à L'Abbaye avec d'autres familles, par exemple les Dunand, lors de la vente des biens du Couvent ordonné par LL.EE. en 1560. A ce moment, les usines de Bonport étaient actionnées par des canaux venant déverser l'eau dans les entonnoirs secondaires existant dans les rochers. Or il paraît que l'eau manquait assez fréquemment et que les usines ne pouvaient fonctionner, ce qui engagea le pré-nommé Rigaud à boucher le principal entonnoir pour élever le niveau du lac et avoir une force plus puissante. Aussi il est à supposer que Rigaud n'avait pas calculé les conséquences de son action car le niveau du lac monta très haut et ses usines furent anéanties et lui-même dut s'enfuir, poursuivi par la haine publique. La hausse des lacs avait causé des dommages considérables aux propriétés en bordure ; ce fait a été démontré par un ordre de LL.EE. du 6 août 1630, ordonnant de rouvrir incessamment cet entonnoir aux frais des héritiers du dit Rigaud et des intéressés à ce dommage.

Et c'est aussi à supposer que ce fut en ces temps-là que la commune du Lieu construisit une passerelle ou un pont entre les deux lacs pour faciliter les rapports avec L'abbaye et le Pays de Vaud, car la tradition veut que LL.EE. en furent irritées et qu'elle donnèrent ordre au bailli de faire paraître devant lui à Romainmôtier les habitants du Lieu et de les châtier pour avoir fait cette entreprise sans autorisation. Ceux-ci ayant déclaré qu'ils n'avaient pas pensé à mal et ayant demandé grâce, en furent quitte en se chargeant de la maintenance du pont à perpétuité, obligation qui fut transportée plus tard à la commune du Chenit¹.

¹ Erroné. Le pont de la Goille date d'avant 1489 au moins, selon les reconnaissances de cette année-là. L'historique de l'auteur est parfois un peu à l'arrache ! Notre version étant constituée de photocopies anciennes, il se peut qu'un mot ou deux ait été modifié sans changer le sens du texte.

Ensuite de l'ordonnance de LL.EE. citée plus haut, les usiniers de Bonport ainsi que les communes de La Vallée devaient chaque année faire nettoyer et curer les entonnoirs afin d'assurer plus efficacement l'écoulement des lacs ; elles devaient aussi faire des recherches pour découvrir l'entonnoir qui, autrefois, donnait un écoulement suffisant, mais pour cela les communes dépensèrent beaucoup d'argent sans arriver à un résultat positif. L'année 1770 fut particulièrement onéreuse pour les riverains du lac. Celui-ci étant monté très haut, il causa partout de gros dommages, et dans la commune de L'Abbaye la route le long du lac avait été démolie en tant d'endroit, que les communes envoyèrent des délégués à Berne pour supplier LL.EE. de venir à leur aide et chercher tous les moyens propres à maintenir le lac dans un niveau régulier. De leur côté, les usiniers de Bonport, malgré les travaux faites par eux aux entonnoirs, ce qui garantissait tout juste la sûreté de leur usine, adressèrent en 1773 une supplique à LL.EE. pour qu'elles ordonnent aux communes de contribuer plus efficacement à ce travail.

Aussi la commune de L'Abbaye, qui depuis longtemps nourrissait le projet d'acquérir Bonport pour pouvoir en débayer les entonnoirs, eut pour cet achat des pourparlers avec la commune du Lieu en 1771-1772 qui ne donnèrent aucun résultat.

En 1777, elle demanda aux deux autres communes et aux propriétaires de Bonport une conférence pour s'occuper spécialement de l'écoulement des lacs et le projet d'intercepter la communication entre les 2 lacs près du Pont afin de baisser le lac Brenet et découvrir l'entonnoir qui le faisait vider comme il se voit dans l'arrêt de LL.EE. du 6 août 1630.

Cette conférence eut lieu le 23 septembre 1777. La commune du Chenit n'ayant donné aucune réponse n'était pas représentée.

La commune du Lieu fut d'accord de faire le barrage projeté. Il fut convenu que les frais résultant de ces travaux seraient payés $\frac{1}{4}$ par L'Abbaye, $\frac{1}{4}$ par Le Lieu, les délégués de cette commune déclarant aussi qu'ils ne prétendront pas avoir au-delà du bénéfice qui pourrait résulter des terres que l'on pourrait récupérer par l'ouvrage qu'on se propose de faire, cette commune laissant à celle de L'Abbaye le droit de pouvoir exiger de la commune du Chenit et des propriétaires de Bonport à chacun le $\frac{1}{4}$ des frais de cette dépense.

Après une étude assez sommaire faite par les délégués des deux communes, les travaux commencèrent immédiatement.

Le citoyen Jean Rochat du Pont et ses deux fils charpentiers furent chargés de faire ce travail selon les directions reçues ; les charpentiers seraient payés 10 batz par jour et les manœuvres 7 batz, si c'est reconnu qu'ils les gagnent.

L'exécution de ce travail fut poussée à fond, car la commune de L'Abbaye qui était en pourparlers avec les propriétaires de Bonport, en fit l'acquisition par acte reçu E. Nicole le 19 novembre 1777, Bonport devenant sa propriété.

La somme payée pour cet acte se monta à 100 florins, tant pour les vins bus et y compris aussi ceux pour les autorisants des vendeurs, ceux du notaire et ceux des témoins.

En faisant cet achat, la commune avait encore en vue de réparer la digue de Bonport qui menaçait ruine, et c'est dans ce but qu'elle avait poussé la construction du barrage entre les lacs. Mais par la suite, cette construction, le niveau du lac de Joux était monté d'une douzaine de pieds plus haut que le lac Brenet qui était beaucoup écoulé, ne fut pas de longue durée, car par la pesanteur de l'eau, le 2 décembre de la même année, ce barrage se rompit subitement et l'eau se jeta impétueusement dans l'arcade du pont en creusant un grand précipice et emportant les terres sous les extrémités de la chaussée, principalement en côté de bise qui se trouvait le plus exposé, où l'on voyait quelques pilotis qui la soutenaient et qui ne tenaient plus en terre que par la pointe.

Après ce désastre, la commune du Chenit chargée de l'entretien de cette chaussée et qui l'avait rétablie à grands frais en 1775, envoya sous le sceau au bailli Jenner de Romainmôtier une protestation et réclamant à celle de L'Abbaye de réparer à ses frais tous les dommages causés. A la suite de longues discussions, il fut établi un conventionnement entre les 2 communes, comme quoi celle de L'Abbaye s'engageait de réparer convenablement les dégâts causés à cette chaussée, mais à la reconnaissance du travail, la commune du Chenit n'ayant pas voulu admettre cette réparation, il y eut des discussions qui durèrent deux à trois ans, au bout desquelles la commune de L'Abbaye fut condamnée par le bailli de Romainmôtier qui s'était transporté sur les lieux, à faire cette réparation selon son engagement sous la direction d'un homme entendu à ces travaux et qu'il avait désigné ; la commune du Chenit eut tous ses frais remboursés.

En 1778, il y eut un arrangement avec la commune du Lieu pour rétablir le chemin dès les Charbonnières en Bonport ; les réparations se firent à frais communs, les emprises de terrain faites aux propriétaires bordiers furent payées par la commune du Lieu. Pendant six ans, les 2 communes entretiendront le chemin à frais communs ; par la suite cet entretien incombera à la commune du Lieu seule, sauf sur le terrain de Bonport appartenant à la commune de L'Abbaye.

Malgré les obligations d'entretien imposées aux fermiers, L'Abbaye dépensait chaque année beaucoup d'argent pour réparer les usines. En 1798, un incendie détruisait le moulin et la scie dont la reconstruction dura deux ou trois ans et ces usines furent longtemps arrêtées, ce qui donna l'idée à la commune du Lieu d'étudier la question d'établir un moulin sur l'entonnoir des Epinette vers l'année 1800-1801, cette commune ayant dans ce but fait une demande à la commune de L'Abbaye ; celle-ci s'y opposa. La commune du Lieu s'adressa ensuite à la Chambre administrative du Canton du Léman pour être autorisée à établir ce moulin. C'est alors que L'Abbaye adressa à cette haute autorité un mémoire dont ci-dessous quelques extraits et prétentions.

1. Que l'écoulement des eaux par les entonnoirs lui appartenait par abergement dont elle pouvait donner copie.
2. Parce que les entonnoirs ne sont point l'ouvrage de la commune du Lieu, mais bien celui des anciens et modernes propriétaires de Bonport qui y ont

le plus contribué et particulièrement la commune de L'Abbaye, mais aussi les communes de La Vallée desquelles elle possède ce moulin.

3. Pace que ces entonnoirs ainsi que d'autres autour du lac n'ont été creusés que pour servir de supplément à ceux de Bonport devenu moins conséquents depuis que le principal eut été bouché par Rigaud.
4. C'est pour avoir à sa disposition l'écoulement des eaux du lac que L'Abbaye a acheté ces moulins en 1777 à un prix très haut afin de tenir le lac à une certaine hauteur, ce qui portait préjudice sur une longueur de près de deux lieues aux propriétés de ses ressortissants qui le borde et qu'il est reconnu que le lac n'est pas monté si haut que précédemment, ce qui fréquemment obligeait plusieurs propriétaires riverains à quitter leurs habitations.
5. En 1771, la commune du Lieu voulait déjà inquiéter les propriétaires de Bonport par l'établissement de l'usine qu'elle projette aujourd'hui, mais ils s'y opposèrent si victorieusement qu'elle dût abandonner ses projets, ce qu'elle reconnaît par l'exploit qu'elle nous a fait notifier le 14 janvier dernier, auquel nous répondions le 20 du même mois. Aussi vous voudrez bien, citoyens administrateurs, nous maintenir dans nos droits et propriétés. Les lois actuelles dont ils font bouclier étant de déposséder personne. Nous espérons aussi que nous trouverons autant d'appui au nouveau gouvernement que sous l'ancien qui s'est toujours empressé par tous les moyens possibles d'empêcher les ravages que le lac fait aux propriétés aboutissantes. Les registres qui sont au château de Romainmôtier attestent cette vérité.

Nous espérons donc que vous voudrez bien nous maintenir en la jouissance paisible de notre propriété si chèrement acquise en renvoyant la commune du Lieu jouir des siennes comme du passé sans lui accorder la permission qu'elle vous demande.

C'est à quoi nous concluons avec la plus grande confiance.

Salut et respect.

Manquent les signatures.

L'on peut donc supposer que cette requête eut un plein succès, car il ne se fit aucune construction sur l'entonnoir des Epinettes.

Pendant la reconstruction des usines, il y eut un tel encombrement de bois près de la scie et du moulin, que le chemin était complètement encombré et qu'une quantité de billons furent précipités dans le ceux des entonnoirs et causèrent des dégâts aux installations de la scie que la commune dût prendre des mesures pour faire débarrasser le chemin et fixa une amende de 20 batz pour ceux qui l'encombrent de nouveau. Mais cette défense fut peu respectée, car en 1803, la commune fit vendre les billons déposés sur le chemin et le produit fut partagé entre les pauvres du Lieu et de L'Abbaye, ce fut le fermier de Bonport qui en fit

l'acquisition pour la somme de cinquante francs, à décharge des propriétaires des dits billons.

Le moulin de la Sagne, aux Charbonnières, qui fut le premier moulin établi à La Vallée et qui, à cette époque, dépendait de celui de Cuarnens, fut aboli en 1804, son propriétaire, Henry Frederic Rochat, régent aux Charbonnières, conclut un arrangement avec la commune de L'Abbaye pour l'abolition de son moulin et l'assèchement de l'étang, laquelle dut verser une assez forte somme pour cela. Les citoyens Pierre Rochat, assesseur, et Louis Rochat du Haut-des-Prés, qui étaient intéressés à l'assèchement de cet étang, payèrent aussi la somme de 320.-

L'année 1813 fut une année de sécheresse ; les moulins de L'Abbaye et des Bioux furent arrêtés par le manque d'eau. Les moulins de Bonport étant surchargés, vu qu'il s'y menait de la graine de toute La Vallée et du dehors, ne pouvaient suffire ; c'est alors qu'un citoyen du Sentier, Samuel Rochat, juge, conclut un arrangement avec la commune de L'Abbaye afin qu'elle consente à l'établissement d'un moulin près de l'entonnoir du Rocheray et qu'elle ne fit aucune opposition.

Probablement pour les mêmes causes, en 1846, le hameau des Charbonnières fit une demande de concession à l'Etat pour établir de nouveau une usine, soit moulin et scie sur le ruisseau des Charbonnières, demande qui fut refusée par le Département de l'intérieur sur le vu des titres fournis par la commune de L'Abbaye, laquelle avait fait opposition à cette demande. L'année 1817 fut onéreuse pour les usines de Bonport par suite d'une hausse extraordinaire des lacs ; elles furent submergées et arrêtées près de 6 mois. Le chemin conduisant à Bonport était en certains endroits resté longtemps sous l'eau, la circulation dut se faire sur les champs voisins, ce qui causa des dommages à plusieurs propriétaires, lesquels protestèrent auprès de la commune de L'Abbaye, prétendant que la circulation pouvait se faire par le chemin de L'Epine, lequel était libre. La commune dut prendre devant le juge un arrangement à la décharge du fermier et payer les dommages, soit en argent, soit en nature, un des plaignants avait touché 5 quarterons d'avoine et 160 hectogrammes de paille.

Après cette innovation, les communes et l'Etat aidant, il fut fait en 1818/19 d'importants travaux de curage à tous les entonnoirs en vue d'augmenter le débit. A l'entonnoir des Epinettes, il dut être fait des travaux pour abaisser l'entrée et la construction d'un canal en bois, prolongé en avant dans le lac Brenet ; mais tous ces travaux n'eurent pas l'efficacité désirée sans doute, les canaux naturels souterrains conduisant à l'eau à Vallorbe n'étant pas assez conséquents.

Tous ces travaux avaient occasionné d'assez grande dépenses aux communes ; la commune de L'Abbaye avait payé pour sa part environ fr. 2000.-, l'Etat avait donné fr. 1200,-. La scie et les moulins furent aussi remis en état de fonctionner, la chaussée de Bonport avait aussi beaucoup souffert, elle dut être reconstruite à grands frais en 1822 ; ce furent les frères Louis et François Rochat, maçons aux Bioux, qui exécutèrent ce travail qui avait coûté à la commune de L'Abbaye environ fr. 7000.-. Dans le mur de la chaussée avait été placé un gros bloc de

pierre avec inscription indiquant la date de la reconstruction et le nom des constructeurs et une dédicace à la commune de L'Abbaye avec ses armoires. Lors des travaux exécutés plus tard par l'Etat, ce bloc fut enlevé. Les autorités de L'Abbaye, soucieuses des souvenirs du passé, reprirent possession de ce monument qui est maintenant scellé dans le mur à l'entrée du cimetière de L'Abbaye, mais beaucoup de personnes ignorent son origine.

En 1824 les usines de Bonport furent détruites en partie par un incendie ; elles furent encore rétablies à grands frais par la commune de L'Abbaye, l'Etat de Vaud avait donné 9 plantes au Risoud pour cette reconstruction et la commune avait encaissé de l'assurance la somme de fr. 2052.-

En 1832, il fut exécuté des travaux dans les canaux de la chaussée pour placer des pelles en fer au lieu des bouchons existants. Pour cela la commune construisit une digue provisoire en bois sur le canal entre les deux lacs, mais au bout de quelques jours, cette digue se rompit et le bois qui avait servi à cette construction partit à la dérive à travers le lac Brenet qu'il fallut plusieurs jours à de nombreux ouvriers pour en faire la récupération.

Toutes ces dépenses faites pour Bonport firent réfléchir les autorités qui décidèrent de mettre en vente ces usines : une mise eut lieu au Pont en octobre 1832 et elles furent adjugées au citoyen Jean Félix Rochat du Pont pour le prix de fr. 7300.-, mais la vente ne fut pas ratifiée. Une vente par soumission qui fut publiée après la mise n'eut aucun résultat. Chaque année, certaines réparations devenant plus urgentes, en 1836 la commune dû dépenser la somme de fr. 3000.- pour remettre en état la scie. La variation du niveau des lacs, surtout les inondations causaient toujours des dégâts assez conséquents dans les installations, ce qui provoquait des arrêts de l'usine, souvent pendant des temps assez longs. En temps de sécheresse, elle ne pouvait travailler à cause du manque d'eau, dans ces cas il était imposé au fermier de faire travailler seulement le moulin et pour chaque arrêt la commune devait faire un rabais sur le prix de ferme.

D'autre part le prix de ferme, qui depuis plusieurs années avait baissé de plus de la moitié, obligeait aussi la commune à limiter les dépenses. A part le prix de location, le fermier devait annuellement fournir à la commune 8 à 10 sacs d'orge et 10 à 12 sacs d'avoine moulue ; vers 1840 cette fourniture avait été fixée à 50 quarterons d'orge moulue ; en cas de non livraison, le prix était fixé à fr. 1,50 le quarteron. Cette farine était destinée pour les pauvres ; à l'occasion, la commune en faisait fabriquer du pain qui leur était distribué.

Les années 1845 et 1846 furent assez onéreuses pour Bonport ; en juin 1845, un orage d'une violence extraordinaire s'abattit sur la région, il y eut 31 vitres cassées par la grêle à la maison d'habitation et des dégâts assez conséquents aux usines. L'année suivante, le niveau des lacs étant monté très haut, les usines furent en partie inondées et les installations partiellement détruite, ce qui provoqua un long arrêt dans le travail. Les réparations à exécuter étant devisées à la somme de fr. 7000.-, le Conseil communal fut invité à visiter l'état des lieux et prendre une décision, selon laquelle les usines furent remises en état, mais la somme prévue

fut largement dépassée. A part tous les frais d'entretien et de réparations, la commune devait aussi verser annuellement une certaine somme à la commission dite des entonnoirs qui fonctionnait déjà depuis quelques années et qui s'occupait de faire exécuter divers travaux aux entonnoirs pour faciliter l'écoulement des eaux. Elle était composée d'un délégué de chacune des trois communes et de l'Etat, lequel versait aussi un subside ainsi que les deux autres communes.

En 1850, il fut décidé de faire exploiter un rocher qui surplombait l'usine et devenait menaçant, ce travail dut se faire avec beaucoup de précautions et d'assez gros frais.

Pendant les années que la commune fut propriétaire de Bonport, elle eut une quinzaine de fermiers dont la plupart étaient originaires de L'Abbaye, quelques-uns venaient du Pied du Jura, plusieurs ne firent que trois ans, d'autres six ans ; seuls deux des fermiers restèrent douze ans consécutifs, ce fut David RoCHAT et les frères MouQUIN du Pont. Ces derniers furent fermiers dès 1838 à 1850. Ce sont eux qui rétablirent les usines après l'inondation de 1846. Ils furent remplacés par les frères Mercier qui, précédemment, étaient aux scieries du Sentier, lesquels payaient annuellement la somme de fr. 361.- plus les 150 quarterons d'orge moulue, prix insuffisant en regard de l'entretien annuel.

C'est alors que le Conseil communal invita la Municipalité à fournir un rapport sur les recettes et dépenses faites en Bonport pendant un certain nombre d'années en arrière ; celui-ci fut présenté et portait sur les années 1821 à 1831 ; pendant ce laps de temps, la commune avait dépensé pour Bonport la somme de fr. 76 895.- et les recettes ascendaient à la somme de fr. 27 657.-, y compris certains subsides de l'Etat.

Après avoir pris connaissance de ce résultat, une décision fut prise de renoncer à l'entretien des usines et la Municipalité fut chargée d'en faire la vente. La mise eu lieu le 24 juillet 1852 à l'Hôtel de la Truite ; ce fut un citoyen du Pont qui en fit l'acquisition pour la somme de fr. 5000.- Cette vente fut ratifiée par le Conseil communal le 15 août et autorisation fut donnée de passer l'acte définitif de vente et la commune fut libérée d'un gros souci qui lui pesait depuis longtemps. Ces usines furent exploitées pendant de nombreuses années par le susnommé et sa famille.

Elles continuèrent à travailler jusque vers la fin de l'année 1882 ; le 23 décembre de la dite année, il tomba plus d'un mètre de neige et les jours suivants il plut à torrent. Le 1^{er} janvier 1883, le niveau des lacs était monté à 1011 m. Les scieries et moulins de Bonport dont la construction était tout en bois, furent soulevées et flottèrent dans l'entonnoir pour s'y écraser au retrait des eaux ; ce fut la fin de ces usines qui avaient rendu de précieux services dans la contrée et même dehors de La Vallée, surtout dans les temps de sécheresse. La maison d'habitation fut détruite par un incendie quelques années plus tard.

Cette hausse des lacs fut une des plus considérables dont on se souvient ; la route du Pont aux Charbonnières était recouverte par environ 80 cm d'eau, le service postal qui se faisait avec des chevaux dut être suspendu et se faire en

bateau pendant un certain temps. Dans le village du Pont, la route était sous l'eau en plusieurs endroits et il dût être établi des passerelles provisoires, la cave de l'Hôtel de la Truite avait environ un mètre d'eau.

La commune de L'Abbaye qui avait fait l'acquisition de Bonport dans l'intention louable de contrôler le débit des entonnoirs et d'y exécuter des travaux afin de faciliter l'écoulement des eaux, n'avait pas réussi dans ses projets et la régularisation des lacs n'était pas résolue, car il se produisait toujours à certaines époques des hautes eaux qui étaient très onéreuses pour les riverains. Après les hautes eaux de 1867, les habitants de la Vallée adressèrent une pétition au Grand Conseil au sujet de la crue extraordinaire des lacs ; la chose se discuta, une proposition fut faite d'étudier la question d'un tunnel à travers le Mont d'Orzeires, dans le but de servir d'écoulement au trop plein des eaux du lac, ceci de concert avec l'établissement d'une route dès La Vallée à la gare de Vallorbe ; mais il faut reconnaître qu'à cette époque l'idée d'un tunnel se heurtait à bien des difficultés, ce qui devait en retarder l'exécution qui était assez sérieuse sous bien des rapports. D'autre part, les nouveaux procédés mécaniques employés aujourd'hui pour les grands travaux, tunnels et autres, n'étaient pas encore connus, ce qui en aurait fait une entreprise assez redoutable et très coûteuse.

L'expropriation des entonnoirs par l'Etat eut lieu vers 1890, lequel y fit des travaux assez conséquents d'amélioration.

Les communes de La Vallée qui n'avaient pas perdu de vue l'établissement d'un tunnel au travers du Mont d'Orzeires, décidèrent de faire une étude dans ce but avec création de forces motrices dans le voisinage de la source de l'Orbe à La Dernier, avec transport à La Vallée d'une partie de ces forces sous forme d'énergie électrique en partant du point de vue qu'elle serait livrée aux industries à un prix réduit, puisqu'il s'agissait de remplacer les forces des entonnoirs qui ont été supprimées.

En vue d'une demande de concession, cette étude fut présentée à l'Etat à l'automne 1897. Dès lors, cette question poursuivit son petit chemin et ce fut la Compagnie des Forces de Joux qui obtint la concession pour ces grands travaux avec construction d'une usine à La Dernier. Celle-ci fut inaugurée vers la fin de l'année 1903. Un réseau électrique fut installé à La Vallée et distribua la force et l'éclairage partout sur demande.

Dès cette époque, plusieurs travaux furent encore exécutés, plus particulièrement entre les deux lacs dont le cachet poétique a disparu pour laisser un paysage qui n'est guère esthétique mais qu'il serait assez facile d'améliorer par une plantation d'arbres appropriés pour ce but.

A. R.-P. (sans doute pour Adrien Rochat-Piguet)